



Assemblée générale

Distr. générale
30 janvier 2007

Soixante et unième session
Point 60, c, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 2006

[sur la base du rapport de la Troisième Commission (A/61/437 et Corr.1)]

61/140. Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 56/116 du 19 décembre 2001, par laquelle elle a proclamé la période de dix ans débutant le 1^{er} janvier 2003 Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, sa résolution 57/166 du 18 décembre 2002, dans laquelle elle a accueilli avec satisfaction le Plan d'action international pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, et sa résolution 59/149 du 20 décembre 2004,

Rappelant également la Déclaration du Millénaire¹, dans laquelle les États Membres ont décidé de faire en sorte qu'en 2015, partout dans le monde, les enfants, garçons et filles, soient en mesure d'achever un cycle complet d'études primaires et que filles et garçons aient à égalité accès à tous les niveaux d'éducation, ce qui exige un engagement renouvelé en faveur de l'alphabétisation pour tous,

Réaffirmant l'accent que le Sommet mondial de 2005 met sur l'importance décisive de l'éducation, aussi bien scolaire qu'extrascolaire, pour l'élimination de la pauvreté et la réalisation des autres objectifs de développement retenus dans la Déclaration du Millénaire, en particulier de l'éducation et de la formation de base pour l'élimination de l'analphabétisme, et la nécessité de s'attacher à développer l'enseignement secondaire et supérieur ainsi que l'enseignement professionnel et la formation technique, des filles et des femmes en particulier, à valoriser les ressources humaines, à mettre en place des infrastructures et à autonomiser ceux qui vivent dans la pauvreté,

Réaffirmant également que l'éducation de base est d'une importance cruciale pour l'édification des nations, que l'alphabétisation pour tous est au cœur de l'éducation de base pour tous et qu'il est indispensable de créer des environnements et des sociétés alphabétisés pour parvenir à éliminer la pauvreté, réduire la mortalité juvénile, freiner l'expansion démographique, parvenir à l'égalité des sexes et assurer durablement le développement, la paix et la démocratie,

¹ Voir résolution 55/2.

Convaincue que l'alphabétisation est d'une importance cruciale pour l'acquisition, par chaque enfant, chaque jeune et chaque adulte, des compétences de base lui permettant de faire face aux problèmes qu'il peut rencontrer dans la vie et qu'elle représente une étape essentielle de l'éducation de base, laquelle est indispensable à une participation effective à l'économie et à la vie de la société au XXI^e siècle,

Affirmant que la réalisation du droit à l'éducation, pour les filles en particulier, contribue à la promotion de l'égalité des sexes et à l'élimination de la pauvreté,

Saluant les efforts considérables qui ont été déployés pour réaliser les objectifs de la Décennie à divers niveaux,

Notant avec une profonde inquiétude que, de par le monde, 771 millions d'adultes âgés de plus de 15 ans n'ont pas acquis les savoirs de base, qu'une centaine de millions d'enfants d'âge scolaire ne sont toujours pas inscrits à l'école primaire, que l'analphabétisme ne figure sans doute pas en assez bonne place parmi les préoccupations nationales pour susciter l'appui politique et économique requis si l'on veut s'attaquer aux problèmes qu'il pose dans le monde et que, si cet état de chose perdure, il est peu probable que le monde puisse relever ces défis,

Très préoccupée par la persistance des disparités entre les sexes dans le domaine de l'éducation, attestée par le fait que près des deux tiers des analphabètes adultes de par le monde sont des femmes,

1. *Prend acte* du rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur la mise en œuvre du Plan d'action international pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation² ;

2. *Se félicite* de l'action menée jusqu'à présent par les États Membres et la communauté internationale pour appliquer le Plan d'action international ;

3. *Demande* à tous les gouvernements d'établir des données et une information fiables sur l'alphabétisation, de faire preuve d'une volonté politique encore plus ferme, de mobiliser des ressources nationales adéquates, de mettre en place des instances de décision plus ouvertes et de concevoir des stratégies novatrices pour toucher les groupes les plus pauvres et les plus marginalisés et de rechercher d'autres modes d'apprentissage, formels et non formels, en vue d'atteindre les objectifs de la Décennie ;

4. *Engage* tous les gouvernements à diriger la coordination des activités de la Décennie au niveau national, en amenant tous les acteurs nationaux voulus à travailler ensemble et en poursuivant avec eux un dialogue et une collaboration continus sur la définition des orientations, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action menée en faveur de l'alphabétisation ;

5. *Demande* à tous les gouvernements et toutes les organisations professionnelles de renforcer les institutions éducatives nationales et les établissements d'enseignement professionnel en vue d'en accroître les capacités et d'améliorer la qualité de l'enseignement, en insistant plus particulièrement sur l'alphabétisation ;

6. *Demande* à tous les gouvernements ainsi qu'aux organisations et institutions économiques et financières, tant nationales qu'internationales, d'apporter un appui financier et matériel plus important aux efforts faits pour

² Voir A/61/151.

développer l'instruction élémentaire et atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous et ceux de la Décennie, notamment, le cas échéant, dans le cadre de l'initiative 20/20³ ;

7. *Invite* les États Membres, les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes, à redoubler d'efforts pour mener à bien le Plan d'action international et à inscrire ces efforts dans le processus de l'Éducation pour tous et autres initiatives et activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, ainsi que dans le cadre des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire¹ ;

8. *Prie* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture de renforcer son rôle moteur de coordonnateur et de catalyseur des activités de la Décennie aux niveaux régional et international, de préparer et de mener l'examen à mi-parcours de la Décennie en 2007 et 2008, en collaboration avec tous les partenaires de la Décennie, et de lui en soumettre les résultats ;

9. *Invite* les États Membres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales pertinentes à prendre une part active aux préparatifs et à l'organisation de conférences régionales de haut niveau qui se tiendront en 2007-2008 au Qatar, en Azerbaïdjan, au Mali, au Costa Rica et dans la région Asie-Pacifique afin de mobiliser un solide engagement politique, d'établir un partenariat effectif entre toutes les parties prenantes et de réunir les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs de la Décennie et du Plan d'action international ;

10. *Prie* toutes les entités compétentes du système des Nations Unies, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de prendre immédiatement, en coopération avec les gouvernements nationaux, des mesures concrètes pour répondre aux besoins des pays qui ont un taux d'analphabétisme élevé ou qui comptent beaucoup d'analphabètes dans leur population adulte, et surtout chez les femmes, notamment à l'aide de programmes qui favorisent des moyens d'alphabétisation peu coûteux et effectifs ;

11. *Prie* le Secrétaire général, agissant en coopération avec le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de solliciter les vues des États Membres sur les progrès réalisés dans l'application de leurs programmes et plans d'action nationaux pour la Décennie, et de lui présenter en 2008 le prochain rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action international ;

12. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-troisième session, au titre de la question intitulée « Développement social », la question subsidiaire intitulée « Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous ».

*81^e séance plénière
19 décembre 2006*

³ Voir *Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8), chap. I, résolution 1, annexe II, par. 88, al. c.